
Apeadores, conocedores : les mesureurs de la terre dans le royaume de Grenade au milieu du XVI^e siècle

Marie-Christine Delaigue

Résumé

Marie-Christine Delaigue. *Apeadores, conocedores* : les mesureurs de la terre dans le royaume de Grenade au milieu du XVI^e siècle. Au milieu du XVI^e siècle, dans l'ancien royaume de Grenade, on a recours à des conocedores ou apeadores chargés de décrire et de délimiter les terres abandonnées par les Morisques expulsés, avant de les redistribuer aux colons chrétiens. Cet article s'attache à préciser l'identité et les caractéristiques de ces conocedores sur le témoignage desquels repose la transmission des traditions (irrigation, toponymie...). L'auteur montre dans trois régions montagneuses quel est le rôle de ces conocedores, comment ils sont choisis et s'ils sont Morisques ou Vieux Chrétiens.

Abstract

Marie-Christine Delaigue. *Apeadores, conocedores* : the land-surveyors in the Kingdom of Granada in the middle of the XVIth century. In the middle of the XVIth century, in the former kingdom of Granada, they used to resort to conocedores or apeadores in charge of describing and delimiting the lands which expelled Morisques had deserted, before redistributing them to Christian settlers. This article aims at precisising the identity and characteristics of these conocedores whose testimony ensured the transmission of traditions (irrigation, toponymy...). The author depicts in three mountainous areas the part played by those conocedores and shows how they were chosen and whether they were « Morisques » or Old Christians.

Citer ce document / Cite this document :

Delaigue Marie-Christine. *Apeadores, conocedores* : les mesureurs de la terre dans le royaume de Grenade au milieu du XVI^e siècle. In: Histoire & Mesure, 1993 volume 8 - n°3-4. La mesure de la terre. pp. 325-338;

doi : <https://doi.org/10.3406/hism.1993.1599>

https://www.persee.fr/doc/hism_0982-1783_1993_num_8_3_1599

Fichier pdf généré le 28/03/2019

Marie-Christine DELAIGUE

Apeadores, conoedores : les mesureurs de la terre dans le royaume de Grenade au milieu du XVI^e siècle

La Reconquête du royaume de Grenade (1492), puis l'exode des Morisques ont entraîné de nombreux changements, notamment en ce qui concerne les propriétaires. Il a fallu d'abord répartir ces terres nouvellement conquises, ensuite, au début du XVI^e siècle (à des dates variables selon les régions), la Couronne décida de faire passer les biens des mosquées aux églises, enfin, après l'insurrection des Morisques, ce crime de lèse-Majesté, la déportation massive des révoltés fut organisée. A chacune de ces étapes il a fallu reconnaître, dénombrer, mesurer, ce qui a donné lieu à trois types d'ouvrages : les livres de *Repartimiento*, ceux des *Habices* et ceux des *Apeos*, d'un terme désignant le fait de reconnaître une terre en la délimitant, le tout en présence d'*apeadores* et de scribes. C'est ce dernier type d'ouvrage qui nous intéressera ici. Le but de ces trois types d'ouvrage est de reconnaître des biens afin de les redonner à d'autres propriétaires. Mais si, dans les deux premiers cas, l'action de reconnaître ne présente pas de difficulté, il n'en va pas de même pour dresser le livre des *Apeos*, car la population a été expulsée. Ces difficultés pour trouver des personnes capables de reconnaître et délimiter sont particulièrement importantes dans les régions montagneuses, un peu reculées où les Morisques constituaient l'essentiel, voire l'intégralité de la population.

Il nous est donc apparu que, dans ces régions, les conditions difficiles permettraient de mieux cerner ces *conoedores* (1), les problèmes de choix qu'ont rencontrés les responsables, leurs répercussions, et de mieux percevoir les contradictions d'un système, ses fêlures.

Les régions choisies comme exemples sont quatre zones montagneuses (l'arrière-pays du district de Vélez-Málaga, le *valle* de Los Guájares, l'Alpujarra Alta et la Sierra de Los Filabres), qui présentent certaines caractéristiques communes. Leurs conditions géoclimatiques sont assez proches. Leur population y est essentiellement composée de Morisques,

1. Je les appellerai indifféremment *conoedores* ou *apeadores*.

les Vieux Chrétiens (2) n'atteignant que rarement 10 % de ce peuplement. Ces zones sont toutes secouées par la rébellion des Morisques, mais avec des intensités différentes. Le foyer de la révolte se situe dans l'Alpujarra, région qui a connu les plus violents épisodes. La rébellion est de même particulièrement cruelle dans le *valle* de los Guájares. En revanche, la révolte dans les autres massifs ne présente pas les mêmes caractères extrémistes et ne touche pas toujours tous les villages. Quelle qu'ait été l'attitude des Morisques, tous ou presque sont expulsés. En théorie, ceux qui restent de façon officielle ne peuvent le faire que parce qu'ils ont obtenu une licence royale. Ces régions, vidées de leurs habitants, doivent alors être repeuplées. C'est alors que l'on décide de dresser ces livres d'*Apeos*, qui rendent compte de l'état des lieux à ce moment et de la répartition des terres et biens confisqués aux Morisques.

Ces documents, très précis, permettent de retracer tout un pan de l'histoire de ces régions. Ils ont d'ailleurs été utilisés, critiqués (3), etc... Mais jusqu'à présent les historiens ne se sont guère intéressés à ces témoins, à ceux sur qui repose la responsabilité de la transmission. On n'a pas non plus cherché à savoir quelle peut être la validité de leur témoignage, alors que la véracité de leurs dires engage l'avenir. Avant que le projet de repeuplement ne soit lancé, une première tentative d'*Apeo* a été menée dans quelques villages de la Vega de Grenade : dans un document daté du 21 mars 1570 un jurat de Grenade se voit confier la tâche de faire l'inventaire des biens de Vieux Chrétiens et de Morisques avec l'aide de Morisques âgés restés sur place (4). Bien que le terme ne soit pas employé, il s'agit là des premiers *apeadores* ou *conocedores*. Cette opération a lieu au moment même de l'expulsion dans cette zone. Il n'est sans doute guère difficile, à cette époque, de trouver des personnes susceptibles de renseigner convenablement.

Cette première expérience n'est pas poursuivie immédiatement. La lourde bureaucratie de Philippe II se met en marche à partir de février 1571 et, dans nos régions, les travaux de reconnaissance ont lieu entre 1572 et 1574 (5). Des décrets royaux ordonnent la confiscation des biens des Morisques, tentent d'enrayer les abus qui ont pu se produire en l'absence des anciens propriétaires expulsés et enfin décident des façons

2. Le terme Vieux Chrétien s'oppose à celui de Morisque ou Nouveau Chrétien. Il désigne donc des Chrétiens de longue date qui n'ont pas eu à changer de religion au moment des baptêmes forcés du tout début du XVI^e siècle.

3. Il n'est pas possible de citer ici tous les travaux effectués à partir des livres des *Apeos*. Nous renvoyons donc le lecteur à l'ouvrage de synthèse de M. Barrios Aguilera et M.M. Birriel Salcedo, *La repoblación del reino de Granada después de la expulsión de los Moriscos*. Grenade, 1986.

4. Cité par B. Vincent dans M. Barrios Aguilera et M.M. Birriel Salcedo, *op. cit.*, p. 11.

5. Dans la Sierra de Los Filabres, ce premier repeuplement est suivi d'un deuxième vers 1577, car après de dures attaques des *monfies*, ces bandits morisques, la région doit être à nouveau repeuplée (J.A. Tapia Garrido, *El estado de Tahal*, Almería, 1988). Nous ne tiendrons pas compte ici de cette seconde reconnaissance qui est d'ailleurs en général effectuée par les colons eux-mêmes.

de procéder. A cette occasion on précise parfois que le juge et l'écrivain qui doivent se rendre sur place pour faire l'inventaire et la répartition des biens devront être accompagnés de *medidores* et/ou de *conocedores*. Cette recommandation est toutefois assez rare. Ainsi, de façon paradoxale, il existe de nombreux textes qui essaient de prendre en compte les divers aspects (notamment juridiques) de cette prise de possession par la Couronne des biens confisqués et de leur redistribution, mais il n'y a pas eu d'instructions générales visant à garantir la qualité de l'information à travers une attention particulière portée aux *reconocedores*. D'ailleurs, dans les régions qui nous intéressent, aucune licence n'a été retrouvée, à notre connaissance (6), autorisant expressément quelques Morisques soit à rester, soit à revenir sur les lieux dans le but d'assurer la continuité de la tradition, de l'information. Comme nous le verrons plus loin, cette absence de norme engendrera certains problèmes liés au rôle de ces informateurs.

QUEL EST LE RÔLE DES *CONOCEDORES* ?

Les *conocedores* interviennent essentiellement sur quatre points : l'inventaire des biens abandonnés par les Morisques, la reconnaissance des biens des Vieux Chrétiens, surtout en cas de litige, la définition des limites des divers municipes et enfin les systèmes d'irrigation.

Reconnaître, délimiter et évaluer les biens de Morisques est une tâche essentielle avant de passer à la seconde phase du repeuplement, pour pouvoir estimer le nombre de colons qui devront venir s'installer dans les lieux désertés. Le plus souvent, les informateurs désignent par le nom de l'ancien propriétaire terres, maisons et arbres et ils en proposent une estimation en fonction des mesures utilisées dans la région. Ces mesures sont bien intégrées par la population, semble-t-il, puisqu'on n'a pas besoin d'avoir recours à un spécialiste. Il n'y a que deux villages du secteur oriental du district de Vélez-Málaga qui fassent appel à un arpenteur officiel. Celui-ci vient d'Archidona, une bourgade qui n'appartient plus alors au royaume de Grenade. A cette occasion, les équivalences des diverses mesures utilisées sont fournies (7).

Si le *conocedor* n'a pas des connaissances assez précises du lieu pour restituer le nom de l'ancien propriétaire, on fait un décompte des différentes catégories de biens et on les décrit en fonction de quelques

6. Barrios Aguilera et Birriel Salcedo, *op. cit.*, p. 73, n.5, notent que la plupart du temps les Morisques utilisés comme *conocedores* ont été exclus dès le début de l'expulsion. Ces auteurs n'ont pas rencontré le cas mentionné par N. Cabrillana (« Repoblación y despoblación en Almería (1572-1599) », *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*, LXXX, 1977, p. 704) selon lequel on aurait accordé des sauf-conduits spéciaux pour faire revenir dans leurs terres natales des Morisques déportés.

7. *Apeo* de Iznate 5 a.3 93, f°52-53 ; *Apeo* de Benamocarra 5 a.1 35, f°57. Les livres d'*Apeos* cités sont déposés aux Archives de la Real Chancillería de Grenade.

particularités intrinsèques. Ainsi à Busquístar (8) dans l'Alpujarra Alta, les maisons sont désignées les unes par rapport aux autres et par une particularité architecturale : présence d'un escalier à l'extérieur, d'un auvent au-dessus de la porte... Il en va de même pour champs et arbres.

En revanche, dans ces lieux où aucun des anciens habitants n'a pu être localisé, la perte est considérable pour l'historien et l'archéologue qui souhaitent travailler dans ces régions : la transmission des toponymes n'a pu se faire, et la toponymie que l'on trouve aujourd'hui est surtout composée de termes castillans. C'est le cas de Guájar Alto, ou encore de Juviles dans l'Alpujarra, ou de Senés dans la Sierra de Los Filabres. Le livre d'*Apeos* de ce dernier village est perdu, mais l'on sait par une note (9) que le scribe, chargé de trouver des renseignements sur ce village, n'a pu localiser personne susceptible de le renseigner, aussi la toponymie de ce terroir est tout à fait indigente en ce qui concerne le vocabulaire d'origine arabo-berbère.

La deuxième question qu'abordent les *conocedores* est liée à la première : il s'agit de reconnaître et de dénombrer les biens des Vieux Chrétiens et ceux de l'Eglise qui ne seront pas distribués aux colons (10).

La reconnaissance des biens de l'Eglise (ou *habices*) (11) n'est pas la plus difficile à faire. En effet, dans le pire des cas, on lui attribue, après répartition faite aux colons, quelques terres à titre de réparation. La question des Vieux Chrétiens qui ont pu s'approprier quelques biens abandonnés par les Morisques expulsés est plus délicate. Généralement le juge, quelques jours avant le début de l'opération, fait annoncer qu'elle aura lieu tel jour et tous les propriétaires concernés ou leurs descendants sont invités à se manifester. Pour prouver que les biens qu'ils revendiquent leur appartiennent, ils doivent présenter des actes notariés en notifiant l'achat. En cas de litige, le juge se tourne alors vers les *conocedores* pour qu'ils apportent leur témoignage. Ainsi le juge Machuca, envoyé à Orgiva pour en faire l'inventaire, se heurte d'abord au problème des possessions du duc de Sesa. Il est accompagné de deux *conocedores*, dont un Morisque qui ne lui est pas d'une grande utilité, car il se garde bien d'annoncer quoi que ce soit qui n'eût été déjà dit par l'autre : « *y no hace ni probee mas que lo que ellos dicen y declaran que es negocio de muy gran inconveniente y perjuicio* » (12). Aussi le juge requiert un ou deux autres *conocedores*, et plus particulièrement des Morisques originaires des lieux et qui ont été déportés. Son souhait n'est sans doute

8. *Apeo* de Busquístar, 5 a.1 41.

9. Nous remercions Juan García de La Torre qui a bien voulu nous communiquer cet extrait de l'Archivo Historico Provincial de Almería, S.1.19, intitulé « Informe sobre los Apeos de varios pueblos, entre ellos Tabernas y Senés, año 1575 ».

10. C'est le cas de Arenas (5 a 166bis, f°226) où l'on donne à la fin de la répartition quelques pièces de terres à l'Eglise, « en récompense de celles qui ont été réparties aux *pobladores* ».

11. Il s'agit des biens qui appartenaient aux mosquées et ont été attribués après la Reconquête à l'Eglise.

12. *Apeo* d'Orgiva, 5 a.3 128 (sans pagination).

pas entendu ou n'a pas pu aboutir, car tout au long des textes n'apparaissent que les deux mêmes individus, aidés de façon ponctuelle par quelques esclaves.

Le deuxième problème que rencontre Machuca est celui des Vieux Chrétiens qui, dans cette *taha*, sont assez nombreux avant la rébellion (24 familles d'après les livres d'*Apeo*). La question est particulièrement épineuse, lorsque ces biens ont été rachetés à des Morisques qui sont partis en Berbérie, parfois peu de temps avant le soulèvement. C'est le cas de Pedro Mendoza, qui a acquis de cette façon les maisons et terres du territoire d'Orgiva qu'il revendique. Le juge interroge alors les *conocedores* qui ne sont pas tous du même avis. En dernier ressort il demande copie des papiers. Pedro Mendoza, qui a pu prouver sa bonne foi en montrant les actes datés de 1566 (ils sont recopiés dans le livre d'*Apeo*), a eu gain de cause et conserve ses biens⁽¹³⁾. Il n'en va pas de même pour Alonso Caçalla, qui vit à Motril. Ce dernier dit avoir acheté les propriétés de Morisques qui ont fui avant le soulèvement. Une contestation s'élève à propos d'une *hacienda* située à Carataunas. Les *conocedores* expliquent que cette propriété a, en fait, été rachetée à Alonso Caçalla par des Morisques et que pour arriver à la payer ils ont dû vendre la maison à un Morisque de Lanjarón. L'un des *conocedores* ajoute que quelques jours après la vente entre Alonso Caçalla et le Morisque, il a rencontré le nouveau propriétaire qui se rendait à Grenade pour verser une partie de l'argent qu'il devait pour l'*hacienda*. Le juge fait alors appel à un troisième *conocedor* qui déclare avoir vu vivre dans la maison le Morisque de Lanjarón et qu'il avait entendu dire que cette *hacienda* avait bien changé de propriétaire. Dans le cas Alonso Caçalla, les dires des *conocedores* sont reconnus pour vrais contre la parole de Caçalla puisque le juge tranche en incorporant au domaine royal cette *hacienda*. Pour d'autres litiges, on fait aussi appel à des témoins, bien qu'ils ne soient pas désignés comme *conocedores* officiels. Il est inutile de multiplier davantage les exemples, ces cas montrant bien le rôle essentiel de ces personnages chargés de transmettre leur connaissance des lieux. Leur parole est requise et prise en considération, même si, en théorie, on lui préfère les actes écrits, mais ces derniers ont souvent disparu, brûlés au cours de la rébellion.

La troisième tâche des *conocedores* consiste à délimiter le territoire de chaque village. Cette opération a lieu en présence de plusieurs témoins et *apeadores*. On convie à cet effet des témoins des villages voisins, de façon que tous soient bien d'accord sur le tracé de cette frontière.

Il existe deux cas de figure. Dans le premier on est assez sûr et des *conocedores* et des limites du lieu. Il s'agit donc de reprendre ce qui existait déjà sur la bonne foi des témoins, avec parfois, de place en place, une ancienne borne qui permet de se repérer. C'est ce qui se passe le plus souvent dans l'Alpujarra : dans la *taha* de Poqueira où les villages ne

13. *Apeo* d'Orgiva 5 a.3 127, f°2-7.

sont pas différenciés, on prend en compte les anciennes limites s'appuyant sur les reliefs qui définissent cette vallée. Le livre d'*Apeo* enregistre que :

« le 28 septembre, le juge étant dans la *taha* de Poqueira, en présence de Christoval Cañabate et Francisco Sanchez, *conocedores* et originaires de la dite *taha*, établit les limites de la manière suivante : d'abord il envoie mettre une première borne dans la montagne au col de Hanal Porhala, où se trouve une ancienne borne détruite, laquelle divisait la *taha* de Ferreira de celle de Poqueira. Le juge demande que la borne soit réédifiée et elle le fut... » (14).

Dans le deuxième cas de figure, soit on choisit d'établir des limites nouvelles pour obtenir un découpage administratif à l'échelle du village, ce qui ne correspond pas au schéma antérieur, soit on n'a pas trouvé de *conocedores* compétents. Il convient alors de multiplier les prestations et des *conocedores* arrivent à la rescousse. Ainsi à Cástaras (15), le juge fait-il paraître successivement Miguel de Madrid qui vit à Notaéz, puis Miguel García qui a vécu dix-huit ans dans ce village. Tous deux viennent aider l'*apeador* officiel dans cette tâche, des témoins des villages alentours assistent à ces actes.

Dans la région montagneuse de l'arrière-pays de Vélez- Málaga, les livres d'*Apeo* retracent les différentes étapes du marquage de ces frontières. A Sayalonga (16), le juge lance un appel aux membres des Conseils et aux habitants des villages limitrophes. Il leur est demandé de venir avec leurs *apeadores* « *para que juntamente conmigo y los apeadores de esta dicha villa se haya hacer la dicha distribución de terminos y desmería* ». Cet appel est promulgué par le fils d'un colon qui se rend dans les villages voisins. Dans l'un, il ne trouve personne, car tous les villageois sont partis à une fête à Vélez. Mais un homme l'assure que tous arriveraient le lendemain à Sayalonga. Dans d'autres communes, on lui répond que les limites sont déjà établies et qu'on ne désire pas envoyer quelqu'un sur place. Finalement, le juge délimitera en présence du *conocedor* de Sayalonga, de celui de Torrox et de témoins. Au fur et à mesure de l'avancée des travaux, d'autres témoins et *apeadores* se joindront à eux.

Enfin, dernier cas de figure, comme à Guájar Alto, on n'a trouvé aucun *conocedor* et les limites ne seront dressées que deux ans après l'arrivée des colons, en 1574, par le Morisque d'un village voisin.

En revanche, le problème est tout à fait différent en ce qui concerne les systèmes d'irrigation et leurs usages. Quels que soient les *conocedores*, ces données sont toujours connues et l'on ne s'entoure pas de précautions particulières, comme par exemple d'avoir recours à un plus grand nombre de personnes susceptibles d'en détenir la connaissance. Il

14. *Apeo* de Poqueira, 5 a.3 127, f°18.

15. *Apeo* de Cástaras, 5 a.2 53, f°35-53.

16. *Apeo* de Sayalonga, 5 a.4 146, f°5.

s'agit certes d'un élément vital, mais là aussi son échelle n'est pas celle du village. Généralement, les réseaux de canaux ne sont pas propres à une unité de peuplement, mais ils sont conçus pour irriguer une unité supérieure, correspondant dans ces régions (Alpujarra) à une *taha*, c'est-à-dire un château et un ensemble d'*alqueria* (17). Les paysans qui utilisent ces canaux sont donc solidaires et, dépendant les uns des autres, ils connaissent tous le fonctionnement dans son ensemble.

Le rôle des *conocedores* est donc fondamental en ce qui concerne la transmission d'un savoir hérité de l'époque morisque. Grâce à leur description minutieuse, on peut aujourd'hui tenter de retracer le paysage et les possibilités économiques, d'avoir une idée de la répartition de la population en ces lieux. En ces temps charnières où une nouvelle organisation se met en place, leur témoignage permet à l'historien de mieux percevoir les caractéristiques de cette société qui s'efface au profit d'une organisation nouvelle. Même s'il existe une certaine volonté de respecter les anciennes coutumes (18), des changements importants se mettent en place. On passe ainsi de l'ensemble château-village-réseau d'irrigation, conçu comme une unité de base, à l'échelle du village. C'est la bonne foi des *apeadores* qui garantit ce passage un peu délicat.

COMMENT SONT CHOISIS LES *CONOCEDORES* ?

Les livres d'*Apeo* de la région de Vélez-Málaga retracent le processus qui aboutit à la nomination des *conocedores*. A Daimalos, par exemple, le juge Juan Alonso Nuñez de Ayala s'adresse en premier lieu au *re poblador* du village, Hernando de Fontecilla, et à quelques autres colons déjà arrivés sur les lieux. Il leur demande qui pourrait faire l'*apeamiento* et si quelques Morisques sont restés. Les colons répondent que non et indiquent trois personnes des villages voisins qui d'après eux « *son personas que tienen noticias y conocimientos...* » (19). Le juge les invite à comparaître. Il leur versera un salaire journalier mais, s'ils refusent d'obéir, il les menace d'une amende de six mille maravedis et d'envoyer à leurs frais quelqu'un d'autre.

L'un des *conocedores* décline l'offre car il est déjà occupé ailleurs et surtout il n'a jamais vécu dans ce village et n'en connaît rien. Les autres font répondre au messenger qu'ils arriveront le lendemain. Une fois sur place, avant de commencer les travaux, on leur demande de prêter serment. Ils jurent sur Dieu et Sainte Marie d'*apear* et *deslindar* bien et fidèlement sous peine que, s'ils commettent quelque préjudice, ou s'ils ne

17. Voir à ce propos l'article de L.P. Martínez Sanmartín, « El estudio social de los espacios hidráulicos. De la maîtrise de l'eau à la Questi hidráulica », *Taller d'història*, 1, 1993, p. 90-93.

18. Dans les recommandations, on demande de respecter les traditions, notamment en ce qui concerne les cultures ou encore les limites.

19. *Apeo* de Daimalos, 5 a.2 64, f°1-5.

déclarent pas la vérité, on recommencera à délimiter et mettre des bornes et prendre possession des lieux à leur frais. De plus, ils seront châtiés corporellement comme des personnes qui ont fraudé et enfreint les biens de Sa Majesté et de son Patrimoine royal (20).

Ensuite, si en cours de route les *apeadores* désignés ne savent répondre ou ne connaissent pas tel ou tel point, c'est à nouveau au responsable ou à l'*apeador* lui-même qu'on demandera de choisir une autre personne compétente. Dans les Filabres le processus est identique. Mais plus encore qu'ailleurs on s'adresse en premier lieu aux responsables. Dans l'Alpujarra, le scribe n'a pas jugé bon de transcrire tous ces longs débats qui aboutissent à la nomination et au serment des *apeadores*. Ne nous sont connus que les noms de ces derniers, mais lorsqu'un problème se pose, comme par exemple à Cástaras où l'on n'a trouvé aucune personne compétente sur tous les points à déterminer, l'un des *conocedores* signalera une tierce personne susceptible d'en savoir plus.

Dans tout le district de Vélez-Málaga, comme dans la Sierra de Los Filabres, le processus est identique. Le juge s'adresse d'abord à un responsable qui lui indiquera quelqu'un. Il ne semble pas que des mesures spéciales aient été prévues pour faciliter ce choix. Il n'est jamais fait référence à une autorisation spéciale concédée à tel ou tel Morisque dans le but de participer à ces opérations. Ainsi à Trevélez, le juge interroge Francisco del Castillo, originaire de Pitres et lui demande « *si hay algun cristiano viejo que tenga noticia y conocimiento del dicho lugar... o algun morisco quedado por orden para ello* ». Francisco répond « *no hay ninguno cristiano viejo por que los que havia los mataron al tiempo del levantamiento y que no hay ninguna persona que lo sepa y entienda rumore y que ningun morisco quedado por horden par el dho efecto* » (21). A Juviles, un Vieux Chrétien requis comme *conocedor* bien qu'il soit originaire d'un village éloigné, avoue ne pas connaître les différentes catégories de biens de ce lieu et ajoute « *que no save donde se pueda aver ni hallar ninguna personna que lo sepa y entienda sino es Christoval Cañabate, vezino de Poqueira y los moriscos que estan metidos la tierra adentro en Castilla* » (22). En l'absence de décrets, tout se passe par connaissance, par « on dit ».

QUI SONT LES *CONOCEDORES* ?

A première vue, ils composent un groupe assez hétérogène. Dans les régions considérées, on a essayé d'obtenir au moins un *apeador* morisque et un Vieux Chrétien qui sera mieux à même de décrire les biens de ceux de son groupe. C'est ce qui se passe à Mecina Fondales,

20. *Apeo* de Iznate, 5 a.3 93, f°35.

21. *Apeo* de Trevélez, 4 a.3 137, f°209 et 210.

22. *Apeo* de Juviles, 5 a.3 95, f°2.

Busquístar, Orgiva et dans la plupart des villages du district de Vélez-Málaga. Mais cela n'a pas été possible partout : dans le Barranco de Poqueira on n'a trouvé ou retenu que deux Vieux Chrétiens, tandis qu'à Yegen les *conocedores* sont tous deux morisques.

Le groupe le plus important est celui des Vieux Chrétiens : ils représentent plus de 50 % des *conocedores*.

Il est composé de quelques religieux ou proches de la religion. On trouve des *beneficiados* à Narila dans l'Alpujarra et dans plusieurs agglomérations du district de Vélez-Málaga ; à Saláres et à Sayalonga les deux Vieux Chrétiens qui officient sont respectivement *beneficiado* et sacristain, et Daimalos compte un clerc. Ces proches de la religion chrétienne sont plus fréquents dans l'arrière-pays de Vélez-Málaga que dans l'Alpujarra où la rébellion, plus violente, était, dans de nombreux villages nettement tournée contre les ecclésiastiques. L. de Mármol Carvajal rapporte à plusieurs reprises les tortures qu'on leur a fait subir. Beaucoup d'entre eux ont péri au cours de ces événements. En revanche, dans la région de Vélez-Málaga, la révolte est plus tiède, moins généralisée et moins dirigée à l'encontre des hommes d'Eglise.

Certains Vieux Chrétiens sont des notables, comme l'*alcaide*, chargé de la surveillance du château de Bentomiz, qui participe à l'inventaire de Daimalos, le juge ordinaire (*alcalde ordinario* de Pitres) qui officie à Trevélez et plusieurs *alguaciles* comme celui de Sedella qui servira aussi à Saláres et est requis à Daimalos (ce qu'il refuse) ou celui d'Orgiva qui renseigne également sur Busquístar ou encore cet *alguacil de campo* qui s'occupe d'Orgiva, Juviles et Cástaras.

Pour d'autres, enfin, la profession n'est pas indiquée. Il s'agit vraisemblablement de paysans, mais leur position économique est difficile à évaluer en l'absence de description des biens des Vieux Chrétiens. Diego Sánchez, par exemple, est-il l'un des descendants de Diego de la Hoz, qui était un homme riche de Pitres tué pendant la rébellion (23) ? Il est sûr qu'ensuite, dans la répartition des lots, ils ne sont pas les plus mal lotis : à Orgiva, Andres Camacho, hormis ses biens propres, reçoit trois lots, il mourra en 1580 dans une certaine aisance économique, comme le prouve son testament (24) ; dans le Barranco de Poqueira, Christoval Cañabate, dont on ne connaît pas le dénombrement des possessions, reçoit deux lots. D'une façon générale, dans la répartition, les Vieux Chrétiens sont avantagés par rapport à la plupart des colons : ils obtiennent plus d'un lot, hormis leurs biens propres. D'ailleurs certaines de ces familles, comme les Enciso du Barranco de Poqueira, ont réussi à conserver un statut social et économique élevé jusqu'au début du XX^e siècle.

23. L. de Marmól Carvajal, *Historia de la rebelión y castigo de los Moriscos del reino de Granada*, (Biblioteca de Autores Españoles, XXI, vol. I de *Historiadores de Sucesos Particulares*) Madrid, 1946, pp. 192-193.

24. Archives notariales de Grenade. Notaires Antonio de la Peña et Paolo de Silva, f°97.

En revanche, il est beaucoup plus difficile de cerner le groupe des Morisques. A la lecture des livres d'*Apeo* ressortent deux éléments caractéristiques : d'une part, la faiblesse numérique de ces Morisques (ils représentent 40 à 45 % des *conocedores*), d'autre part, la prépondérance des esclaves.

Nous avons déjà remarqué les difficultés qu'ont rencontrées les juges pour trouver des Morisques *reconocedores*, soit que tous aient été expulsés, ce que suggèrent les difficultés rencontrées par exemple à Orgiva (voir précédemment), soit que ceux qui restent le fassent de façon illégale. Ainsi dans le Barranco de Poqueira, le juge ne peut placer la dernière borne-frontière « *por estar la tierra Peligrosa de Moros...* » (25). Il s'agit de ces bandes de *monfies* qui ont pu échapper à l'expulsion et hantent les zones un peu reculées.

Les données concernant le statut des Morisques *conocedores* nous sont surtout fournies pour le district de Vélez-Málaga : sur 9 situations décrites, 7 sont des esclaves, les deux autres sont dit mulâtre ou noir, et libres. Cette constatation corrobore les remarques de Bernard Vincent (26) selon lesquelles, en théorie, tous les Morisques sont affectés par l'expulsion mais, dans la pratique, les exceptions sont nombreuses et concernent plus particulièrement les esclaves et, comme nous le verrons plus loin, les femmes. Dans cette région répartie dès la Reconquête en seigneuries, ces esclaves n'appartiennent pas tant aux seigneurs qu'aux notables. Alonso Caxal est l'esclave du *regidor* de Vélez, Hernando Hoces celui de l'*alcaide* du château de Torrox ; d'autres encore appartiennent à des veuves résidant à Archidona ou Vélez-Málaga. A Canillas de Aceituno, il faut faire une place spéciale à Juan Navarro. Il s'agit d'un Morisque collaborateur pendant la rébellion ; il est alors prisonnier dans la forteresse de ce village pour dettes. L'*alcaide*, voyant le château cerné par les rebelles lui confie une mission : il doit demander du secours à Vélez-Málaga et revenir avec la réponse, ce dont il s'acquitte (27). Ce service rendu lui aura permis de rester.

Ailleurs, dans l'Alpujarra et la Sierra de Los Filabres, on ne précise pas la dépendance ou non du Morisque vis-à-vis d'un maître, mais sa charge avant la guerre. Ainsi plusieurs *conocedores* des Filabres sont dit *seises*, c'est-à-dire « chargés de contrôler la répartition de la *farda*, l'impôt payé uniquement par les Morisques ». Ces *seises* sont élus dans chaque village pour six ans. Ils sont au nombre de six, deux délégués des riches, deux des *medianos* (moyens) et deux des pauvres. On a auparavant établi chaque année un recensement. Ils connaissent très bien la population qui les mandate et on comprend, ajoute Bernard Vincent (28), que beaucoup d'entre eux aient obtenu le droit de rester

25. Apeo de Poqueira, f°18.

26. B. Vincent, « Los Moriscos que permanecieron en el reino de Granada después de la expulsión de 1570 ». *Andalucía en la edad moderna : economía y sociedad*, Grenade, 1985, p. 272.

27. L. de Marmól Carvajal, *op. cit.*, p. 266 sq.

28. *Op. cit.*, p. 271.

dans les lieux... Ils sont libres et détiennent une licence royale qui assure leur résidence dans le royaume de Grenade.

Une autre caractéristique de ce groupe concerne la présence de femmes. Chez les Vieux Chrétiens, on ne choisit pas de femmes comme *conocedor* officiel. Elles interviennent parfois pour reconnaître leurs biens lorsqu'elles sont veuves mais, le plus souvent, elles se font représenter par un homme auquel elles donnent tout pouvoir. Ainsi à Orgiva, Isabel de Carion, veuve de Diego de Madrid, mandate son fils Juan de Villareal, Catalina de Brizeño, veuve de Francisco de Quintana, élit aussi ses fils Juan et Pedro de Quintana, quant à Luisa Vázquez, c'est le *beneficiado* d'Orgiva qu'elle envoie en son nom...⁽²⁹⁾. La seule exception dans ces régions concerne le village de Pórtugos, dans l'Alpujarra, où sept femmes veuves ont survécu à la révolte. Deux d'entre elles, deux sœurs, sont chargées, après avoir prêté serment et sans être officiellement reconnues comme *conocedoras*, de faire l'inventaire des biens des Morisques, des Vieux Chrétiens et de l'Eglise. Mais les limites, puisqu'il ne reste pas non plus de Morisque, seront indiquées par un habitant du village voisin de Pitres⁽³⁰⁾.

En revanche, on invite fréquemment les femmes morisques à se prononcer, sans intermédiaire. Elles sont surtout interrogées lorsqu'on manque d'informations ou en cas de litiges : à Cástaras, il ne reste aucun Vieux Chrétien et les *apeadores* des villages voisins requièrent le concours de Catalina García, une Morisque qui a vécu pendant une bonne vingtaine d'années en ces lieux. A Orgiva, pour vérifier si les biens de Catalina de Brizeño lui appartiennent vraiment, on lit à Maria de Salazar, Morisque de Cañar, la liste des mûriers censés appartenir à cette femme, en présence du *conocedor* « *por su lengua e ynterpretacion* ». Ces deux femmes de l'Alpujarra dont l'une est dite veuve présentent une caractéristique commune : elles sont pauvres et sont toutes deux interrogées parce qu'avant la rébellion, elles ramassaient les feuilles de mûriers pour le compte de propriétaires chrétiens et apportaient la nourriture aux paysans qui travaillaient leurs terres.

Le fait d'avoir recours à des esclaves et à des femmes est un indice du faible peuplement morisque dans ces régions et de l'absence de mesures prises au préalable pour que l'inventaire se fasse dans les meilleures conditions. Pour faire face à la situation, on en est réduit à prendre en considération ceux qui, de par leur statut dévalorisant, ne sauraient compter. On ne demande d'ailleurs pas directement à l'esclave de participer à l'*apeo* d'un lieu, mais à son maître. Celui-ci peut refuser comme c'est le cas à Daimalos : le maître de Hernando Matuto proteste que son esclave n'est pas de Daimalos, mais de Frigiliana et qu'il ne connaît pas ce qui est demandé, de surcroît il est malade ; quant à Diego Hernández, esclave du capitaine Diego Bélez de Mendoça, son maître déclare ne pas pouvoir l'envoyer car il est occupé « au service de Sa

29. *Apeo* de Orgiva, f°7, 21, 29.

30. *Apeo* de Pórtugos, 5 a.3 138.

Majesté » à Berja ⁽³¹⁾. Quant à Hernando Hocey, il arrive à Sayalonga accompagné de son propriétaire ⁽³²⁾.

Face à une telle diversité de situation on peut se demander s'il y a un dénominateur commun entre tous ces *conocedores*. Une première réponse peut être avancée concernant la tranche d'âge. Sur dix-neuf indications portées sur les documents, se détache un groupe important (15 personnes) dont les âges varient entre 35 et 40 ans. Ce groupe est composé à parts presque égales de Vieux Chrétiens (7) et de Morisques (6) — on ne connaît pas le statut des deux autres. L'échelle des âges est à peine plus vaste : trois ont 28 et 30 ans et un seul a 52 ans. On en déduira que l'un des critères qui président au choix de ces *conocedores* pourrait être celui de la maturité. En contre-partie, les plus jeunes sont des Vieux Chrétiens qui ont une responsabilité (*beneficiado* et *alguacil*).

Ceci nous met sur la piste d'un deuxième type de réponse. Au-delà des clivages sociaux et économiques, on a tenté de choisir des personnes ayant eu certaines responsabilités au sein de la communauté qu'il s'agisse de Morisques ou de Vieux Chrétiens, comme *alcaide*, *alguacil* ou *seise*... On peut donc à nouveau leur faire confiance.

Nous avons vu qu'en ce qui concerne la société morisque le choix est très limité. Tentons de cerner d'un peu plus près la communauté des Vieux Chrétiens. Il faut avoir à l'esprit qu'avant même la rébellion le nombre des Vieux Chrétiens est très restreint dans ces zones montagneuses. Dans le district de Vélez-Málaga, on ne compte de Vieux Chrétiens que dans deux villages de l'arrière-pays, situés dans la partie orientale. De même dans l'Alpujarra Alta, plusieurs des villages qui composent une *taha* n'abritent aucun Vieux Chrétien (ainsi Atalbeitar, Mecina Fondales, Benisalte...). De plus, l'acharnement des Morisques contre ces familles en a détruit plusieurs. Ainsi, à Pórtugos où résident avant 1568 quatorze familles de Vieux Chrétiens il ne reste que 7 veuves. Le choix serait donc aussi limité. Mais l'une des caractéristiques de cette petite société peut pallier, dans une certaine mesure, ces manques. Cette communauté restreinte semble à la fois mouvante et solidaire. D'un village à l'autre, on retrouve les mêmes noms de Vieux Chrétiens propriétaires : Pedro Mendocça vit à Bérchules et possède terres et maisons à Orgiva ; Juan de Montoya de Yegen, sans doute celui dont L. de Marmól Carvajal ⁽³³⁾ retrace la fuite de Yegen avant qu'il soit mis à mort à Ugújar, possède aussi des biens à Bérchules où réside toujours un individu portant le même patronyme. La veuve de Diego de Madrid, qui était originaire de Cástaras a aussi quelques biens à Orgiva. Quant à Hernando de Arevalo il vit à Cádíar et a hérité par son père de biens à Orgiva, l'un de ses homonymes Christoval de Arevalo (peut-être un parent) réside à Bérchules. Si ces biens ont parfois été rachetés à des Morisques qui ont fui en Berbérie avant les événements, comme l'indiquent les actes notariés que fournissent comme preuve les Vieux

31. *Apeo* de Daimalos, 5 a.2 64, f°55-56.

32. *Apeo* de Sayalonga, 5 a.4 146, f°2.

33. L. de Marmól Carvajal, *op. cit.*, p. 194.

Chrétiens, d'autres en revanche ont été hérités des parents, ce qui montre une certaine mobilité de ces familles.

Cette dissémination des biens s'explique aussi par des alliances entre ces familles de Vieux Chrétiens, leur nombre réduit au sein d'une même communauté imposant de trouver des conjoints dans les villages voisins. Ainsi apprend-on que deux sœurs de Juviles ont épousé deux hommes du Barranco de Poqueira. L'une d'elles est veuve lors de la répartition, quant au mari de l'autre il s'agit de Christoval Cañabate, le *conocedor* de la *taha* de Poqueira mais aussi de Juviles, en raison de cette alliance, et enfin de Cástaras parce qu'il y a vécu⁽³⁴⁾. La mobilité de ces personnes leur permet de dépasser le cadre du village où elles sont nées, et d'être mises à contribution comme *conocedoras* dans plusieurs *tahas*. Ceci contribuerait à expliquer pourquoi on a choisi Christoval Cañabate et non pas l'un des Enciso. Ces derniers paraissent en effet beaucoup plus attachés au Barranco (ils étaient au moins trois à vivre dans le Barranco avant la guerre) et on ne les retrouve pas dans d'autres lieux. Dans le même ordre d'idée, Miguel García, *conocedor* de la *taha* d'Orgiva est requis à Juviles, Cástaras et Nieves, car il a été *alguacil de campo* du village voisin de Lobras.

Les indices sont ténus dans ces régions reculées, et certains de ces obscurs paysans résistent à l'analyse comme Francisco Sánchez (Poqueira) sur lequel les textes et même les minutes notariales restent muets. Mais les qualités personnelles de ceux que la documentation permet de cerner un peu mieux ressortent : lorsque les Morisques se soulèvent, on vient aviser le gouverneur d'Orgiva qui envoie aux renseignements Camacho, l'*alguacil mayor*, huit arquebusiers et quelques Morisques désarmés⁽³⁵⁾ ; lors de cette mission, Camacho a failli perdre la vie. Christoval Cañabate, hormis son ouverture sur l'extérieur, doit aussi avoir quelques qualités personnelles puisque c'est lui qui est délégué pour aller discuter du *diezmo* ; il sera aussi choisi plus tard comme *alcaide ordinario* de la *taha*⁽³⁶⁾. S'il exerce un certain ascendant dans sa *taha* et peut accéder à des responsabilités, ce ne sont certes pas ses capacités économiques qui le lui permettent, car en 1584 sa femme doit aliéner sa dot pour rembourser une dette de son mari⁽³⁷⁾. De même, Miguel García qui n'a pas de biens propres avant la répartition, doit travailler lui-même sa terre, comme il le dit dans son argumentation pour refuser de se rendre comme *apeador* à Cástaras⁽³⁸⁾.

On a pu chercher à ce que les *conocedoras* présentent une certaine diversité de situations économiques garantissant une meilleure équité. On tend ainsi, lorsqu'on en a la possibilité, à choisir des personnes qui ne soient pas intéressées par la répartition future. Un premier exemple nous est donné à Bérchules où le scribe Diego Hidalgo reçoit un lot et

34. *Apeo* de Cástaras, f°44.

35. L. de Marmól Carvajal, *op. cit.*, p. 190.

36. *Apeo* de Poqueira.

37. Archives notariales de Grenade, Notaire Pablo de Silva, f°62.

38. *Apeo* de Cástaras, f°50.

l'on considère que la répartition ne peut se faire devant lui, puisqu'il est partie prenante (39). De même dans ce village, bien que plusieurs Vieux Chrétiens soient toujours vivants, le rôle de *conocedor* est dévolu à un ancien habitant pour lequel il n'y a pas d'enjeu, car il n'y réside plus et ne reçoit rien (il conserve néanmoins ses biens acquis avant la révolte). Dans d'autres villages, comme Trevélez ou Pórtugos, on a aussi recours à quelques voisins, mais la problématique est différente dans la mesure où l'on se voit obligé à prendre ces dispositions en l'absence de Vieux Chrétiens survivants ou de Morisques. Avoir recours à ces derniers participe de la même intention : expulsés, ils sont censés n'avoir aucun intérêt dans la future répartition.

Là n'est pas l'un des moindres paradoxes de cette opération. Certes, dans ces régions à fort peuplement morisque, ils sont les seuls à pouvoir garantir la transmission des traditions. De plus on leur a tout pris. N'ayant plus rien à perdre, ils sont donc susceptibles de rétablir la vérité. Le paradoxe, déjà relevé par N. Cabrillana (40), tient au fait que d'un côté on expulse ceux auxquels on ne peut plus faire confiance puisqu'ils ont commis un crime de lèse-Majesté (41) (à travers ses représentants), ils ont attenté contre l'Etat, et, d'un autre côté, ces bannis sont indispensables pour rétablir l'Etat dans ses prérogatives. Comment alors leur faire confiance à nouveau ? Peut-être devine-t-on alors que leur notion d'Etat ne repose pas sur les mêmes bases. Nous avons vu que leur organisation territoriale est encore fortement empreinte de traits hérités du passé musulman. De surcroît, ils veulent croire au-delà des frontières en de fortes alliances avec leurs frères turcs. D'ailleurs, du côté du pouvoir en ce milieu du XVI^e siècle on redoute une invasion musulmane ; on reconnaît donc cette différence.

Enfin, d'un point de vue plus prosaïque, on peut s'interroger sur la validité des évaluations estimées par des *conocedores*, si rares qu'ils doivent parfois se prononcer sur plusieurs villages relativement distants (une trentaine de kilomètres) où ils n'ont résidé que peu de temps. Cette situation différencie clairement ces ouvrages de ceux qui sont rédigés pratiquement à la même époque (vers 1575-1578) en Nouvelle Castille : les *Relaciones topográficas*. Là aussi, comme le remarque Bernard Vincent (42), les agents royaux interrogent deux témoins compétents. Mais, on n'a que l'embarras du choix.

Marie-Christine DELAIGUE*
Université de Lyon II

39. *Apeo* de Bérchules, f°3.

40. *Op. cit.*, p. 704.

41. C'est le terme qui est donné dans les textes pour justifier l'expulsion.

42. Dans Barrios Aguilera et Birriel Salcedo, *op. cit.*, p. 10.

* Je voudrais remercier Patrice Cressier qui m'a suggéré ce thème d'étude.